



**BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

n° 126 – JANVIER – MARS 2014

**Trimestriel
ISSN 0980-9686**

Direction de l'administration générale et de la modernisation

Sommaire

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	4
ARRETES ET DECISIONS.....	4
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	4
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	5
Direction générale de l'administration et de la modernisation	6
Direction des ressources humaines.....	6
Arrêté modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969..	6
Arrêté du 25 février 2014 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ...	8
Arrêté du 6 mars 2014 modifiant l'arrêté du 28 octobre 2010 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de chancellerie	9
Arrêté du 14 mars 2014 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969	11
Arrêté du 21 mars 2014 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des conseillers des affaires étrangères	13
Arrêté du 26 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 août 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire ministériel institué par l'article 1 ^{er} du décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères	14
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.....	16
Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires	16
Arrêté du 7 janvier 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Barranquilla (Colombie) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Colombie	16
Arrêté du 29 janvier 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Split (Croatie) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Croatie	17
Arrêté du 7 janvier 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Carthagene (Colombie) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Colombie	18
Arrêté du 10 février 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Cusco (Perou) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France au Pérou	19
Arrêté du 10 février 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Katowice (Pologne) en tant que déléguée du Consul Général de France à Cracovie	20
Arrêté du 10 février 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Omaha (Etats-Unis D'amerique) en tant que délégué du Consul Général de France à Chicago ..	21
Arrêté du 10 février 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Princeton (ETATS-UNIS D'amerique) en tant que déléguée du Consul Général de France à New York	22
Arrêté du 10 février 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Queenstown (Nouvelle-Zélande) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande	23
Arrêté du 6 mars 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Cardiff (Grande-Bretagne) en tant que déléguée du Consul Général de France à Londres	24
Arrêté du 6 mars 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Tamatave (Madagascar) en tant que délégué du Consul Général de France à Tananarive	25

Arrêté du 6 mars 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Bodrum (Turquie) en tant que déléguée du Consul Général de France à Istanbul.....	26
Arrêté du 12 mars 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Santa Cruz de Tenerife (Espagne) en tant que délégué de la Consule Générale de France à Madrid....	27
Arrêté du 7 janvier 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Santa Marta (Colombie) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Colombie	28
REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL.....	29
LOIS	29
DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES.....	29
PREMIER MINISTRE.....	29
MINISTERE DE L’ECONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.....	29
BUDGET.....	29
MINISTERE DE L’INTERIEUR	30
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	30
MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	31
MINISTERE DE LA REFORME DE L’ETAT, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	31
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.....	32
Délégations de signature	32
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats	32
Agence pour l’enseignement français à l’étranger	32
Direction générale de l'administration et de la modernisation	33
Direction des ressources humaines.....	33
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.....	34
Service des Français à l'étranger	34
Assemblée des Français de l'étranger	35
Direction des affaires juridiques.....	35

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETES ET DECISIONS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1330714A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

VU l'arrêté du 21 novembre 2013 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2014,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

Echelon Bronze

Liliane ANDERSEN
Sergine BACIC
Martine DANIEAU
Elisabeth DENIAUD
Achmad KAMAL
Evelyne LE HUR
Anita LEBLANC
Karina LEMAITRE
Armelle M'RAD
Lydie NAUDIN
Michel OLIVIER
Nadine OLIVIER
Chantal PRAUD
Willy RAKOTOZAFY
Dhanu SUBRA
Lana TJAHJADI
Haji Johri Bin Haji TUAH
Brigitte VALAIS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 1^{er} janvier 2014

Le ministre des affaires étrangères
L. FABIUS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES

AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1401064A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon argent

M. Denis HERRERO

Echelon bronze

Mme Catherine BADER

M. Christian BADER

Mme Emilie BEAUJANEAU

M. Thery BEORD

M. Philippe BERTRAND

M. Laurent COLONNA D'ISTRIA LE CARON

Mme Camille CONDE

M. Pierre DARLET

Mme Josine DELAVICTOIRE

M. Denis FOURRIER

M. Gilles GARACHON

Mme Isabelle GARACHON

Mme Lucie LACAZE

M. Marc LE ROY

Mme Jennifer LE TEUFF

M. Patrice LEROY

M. Martin MACALINTAL

Mme Juliette MONTUELLE

Mme Amalyn MORIN

M. Arnaud SALINGUE

Mme Aurore SLIWANSKI

M. Valéry TERRIUS

Mme Maïtena VILLENAVE.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 22 janvier 2014

Le ministre des affaires étrangères

L. FABIUS

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELEVANT DES DISPOSITIONS DU DECRET N° 69-546 DU 2 JUIN 1969

NOR : MAEA1403091A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-546 du 2 juin 1969 modifié fixant le statut des agents contractuels de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2002 modifié portant création d'une commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2013 par lequel M. Christian OQUET, chargé de mission hors catégorie de 1^{ère} classe, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, par limite d'âge, à compter du 2 février 2014 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2013 par lequel Mme Martine CHAUSSIN, chargé de mission de 2^{ème} catégorie, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu les procès-verbaux des tirages au sort effectués le 30 janvier 2014 pour la désignation de deux représentants du personnel suppléants à la commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969 pour les grades de chargés de mission hors catégorie et chargés de mission de 2^{ème} catégorie ;

Vu l'accord de Mme Béatrice D'HUART, désignée par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentante du personnel suppléante ;

Vu l'accord de M. Yves LE ROLLAND, désigné par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentant du personnel suppléant,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié, pour ce qui concerne les grades de chargés de mission hors catégorie et de chargés de mission de 2^{ème} catégorie :

Chargés de mission hors catégorie :

Titulaire :
- M. Xavier CREPIN (CFDT-MAE)

Suppléant :
- M. Yves LE ROLLAND

Chargés de mission de 2^{ème} catégorie :

Titulaire :
- Mme Anne DURUFLE (CFDT-MAE)

Suppléante :
- Mme Béatrice D'HUART

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 4 février 2014

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

ARRETE DU 25 FEVRIER 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 13 OCTOBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

NOR : MAEA1404661A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 modifié instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2010 modifié portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ;

Vu le courrier du syndicat CGT/MAE du 17 février 2014 ;

Vu le courrier du syndicat CFDT-MAE du 18 février 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

Mme Anne COLOMB (CFDT-MAE)

M. Antoine DERR (CFDT-MAE)

Mme Jacqueline DESSALLES (CFDT-MAE)

Mme Denise DARIOSECQ (CFDT-MAE)

M. Franck VERMEULEN (ASAM-UNSA)

Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)

M. Yannick GUIDOUX (CGT/MAE)

Représentants suppléants

M. Claude DELARBOULAS (CFDT-MAE)

Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV
(CFDT-MAE)

M. Franck LAVAL (CFDT-MAE)

Mme Nadine MONCHAU (CFDT-MAE)

Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)

M. Eric HERPIN (ASAM-UNSA)

Mme Annick BOUJOT (CGT/MAE) »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 25 février 2014

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'administration et de la modernisation

Y. SAINT-GEOURS

ARRETE DU 6 MARS 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 28 OCTOBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE CHANCELLERIE

NOR : MAEA1405318A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 modifié portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 plaçant Mme Isabelle TAVERNIER en disponibilité à compter du 24 août 2013 ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 portant admission à la retraite de M. Daniel VAZEILLE à compter du 5 mars 2014 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2013 portant nomination et titularisation dans le corps des secrétaires de chancellerie de M. Marc MARCILLAT à compter du 22 novembre 2013,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié pour ce qui concerne les grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de chancellerie et d'adjoint technique de 1^{ère} classe de chancellerie :

« Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de chancellerie :

Titulaires :

- M. Didier BEILLARD (ASAM-UNSA)
- M. Loïc FOUGERE (CFDT-MAE)

Suppléants :

- M. Jean-Philippe MEUNIER (ASAM-UNSA)
- M. Lotfi SAIDANE (CFDT-MAE)

Adjoints techniques de 1^{ère} classe de chancellerie :

Titulaires :

- M. Jean-Pierre BINET (CGT/MAE)
- M. Moustapha KHELOUFI (FO-MAE)

Suppléants :

- M. Patrick GOULEY (CGT/MAE)
- M. Roger FIVAZ (FO-MAE) »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 6 mars 2014

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice de la politique des ressources humaines
F. FERRARI

ARRETE DU 14 MARS 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELEVANT DES DISPOSITIONS DU DECRET N° 69-546 DU 2 JUIN 1969

NOR : MAEA1406436A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-546 du 2 juin 1969 modifié fixant le statut des agents contractuels de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2002 modifié portant création d'une commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969 ;

Vu la lettre de démission en date du 13 février 2014 de M. Pascal BOURSEUL, adjoint de mission, de son mandat de représentant du personnel à la commission consultative paritaire compétente pour les agents contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969 ;

Vu le procès-verbal du tirages au sort effectué le 6 mars 2014 pour la désignation d'un représentant du personnel suppléant à la commission consultative paritaire compétente pour les agents

contractuels du ministère des affaires étrangères relevant des dispositions du décret n° 69-546 du 2 juin 1969 pour le grade de secrétaire de mission, adjoint de mission;

Vu l'accord de M. Michel DANIEL, désigné par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentant du personnel suppléant,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié, pour ce qui concerne le grade de secrétaire de mission, adjoint de mission:

Secrétaires de mission, adjoints de mission :

Titulaire :

- Mme Thi Bich-Hong BERTRAND
(ASAM-UNSA)

Suppléant :

- M. Michel DANIEL

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 14 mars 2014

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

**ARRETE DU 21 MARS 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU CORPS DES CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES**

NOR : MAEA1406994A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 modifié portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des conseillers des affaires étrangères ;

Vu le courrier en date du 21 mars 2014 de M. Christophe BOUCHARD, conseiller des affaires étrangères hors classe, par lequel l'intéressé démissionne de son mandat de membre de la commission,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de conseiller des affaires étrangères hors classe :

« Conseillers des affaires étrangères hors classe

Titulaires :

- M. Michel PROM (CFDT-MAE)

- M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL (CFTC-FAE-MAEE)

Suppléants :

- Mme Hélène LE GAL (CFDT-MAE)

- M. Graham PAUL (CFTC-FAE-MAEE) »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 Mars 2014

Pour le ministre et par délégation

La sous-directrice de la politique
des ressources humaines

F. FERRARI

ARRETE DU 26 MARS 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 25 AOÛT 2010 MODIFIE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL INSTITUTE PAR L'ARTICLE 1^{ER} DU DECRET N° 2006-32 DU 11 JANVIER 2006 RELATIF AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1406949A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 25 août 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire ministériel institué par l'article 1^{er} du décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères ;

Vu la correspondance du syndicat CGT/MAE en date du 24 février 2014 ;

Vu la correspondance du syndicat CFTC-FAE-MAE en date du 28 février 2014 ;

Vu la correspondance du syndicat FO-MAE en date du 13 mars 2014 ;

Vu la correspondance du syndicat FSU en date du 19 mars 2014 ;

Vu la correspondance de l'USASCC en date du 21 mars 2014 ;

Vu la correspondance du syndicat CFDT-MAE en date du 24 mars 2014 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA/UNSA Éducation en date du 26 mars 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 25 août 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité technique ministériel :

Au titre du syndicat CGT du ministère des affaires étrangères (CGT/MAE)

Titulaires :

Mme Françoise TNINA

M. Yannick GUIDOUX

M. Didier CONNESSON

Suppléants :

M. Christophe JEAN

Mme Cécile DEGIOANNINI

Mme Brigitte LHERITIER

Au titre du syndicat national CFTC des agents du ministère des affaires étrangères et européennes (CFTC-FAE-MAE)

Titulaire :

M. Emmanuel COCHER

Suppléant :

M. Christophe MORIN

Au titre du syndicat Force ouvrière du personnel du ministère des affaires étrangères (FO-MAE)
Titulaire : M. Gilles MONTAGNIER
Suppléant : Mme Dominique MOYEN

Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
Titulaire : M. Fouad BOUOUDEN
Suppléant : M. Yvan SERGEFF

Au titre de l'Union syndicale des agents des corps de chancellerie des affaires étrangères (USASCC)
Titulaire : M. Laurent SERRA
Suppléant : Mme Raphaelina GRAS

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)
Titulaires :
Mme Nathalie BERTHY
M. Thierry DUBOC
M. Yassine HAMROUNI
Mme Caroline GRELIER
Mme Denise DARIOSECQ
Mme Nadine MONCHAU
M. Jean-Louis DURIS
Mme Anne COLOMB
M. Franck LAVAL
Suppléants :
M. Agboke KOSSI MOUMOUNI
Mme Marthe SADAS
Mme Brigitte AVRIL
M. Jean-Luc LAVAUD
M. Patrick DEVAUTOUR
Mme Nelly PICCOT
Mme Raphaëlle LIJOUR
M. Antoine DERR
Mme Jacqueline DESSALLES

Au titre de l'Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères –
Union nationale des syndicats autonomes / Union nationale des syndicats autonomes-Éducation (ASAM-
UNSA / UNSA-Éducation)

Titulaires :
M. Franck VERMEULEN
Mme Ilde GORGUET
Mme Ghislaine MICHALLAT
Mme Christiane GROS
Suppléants :
Mme Nathalie SANTAMARIA
Mme Violaine BILLETTE DE VILLEMEUR
M. Eric HERPIN
Mme Elisabeth SROUSSI ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 26 mars 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires

ARRETE DU 7 JANVIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A BARRANQUILLA (COLOMBIE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN COLOMBIE

NOR : MAEF1400337A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Thibaut TOULEMONDE, Consul honoraire de France à Barranquilla, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Thibaut TOULEMONDE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Barranquilla.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 7 janvier 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

**ARRETE DU 29 JANVIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE
A SPLIT (CROATIE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN CROATIE**

NOR : MAEF1402532A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Gérard DENEGRI, consul honoraire de France à Split, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).
- délivrance de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation de l'ambassadeur de France en Croatie.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Gérard DENEGRI à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Split.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 29 janvier 2014

Pour le ministre et par délégation
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 7 JANVIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A CARTHAGENE (COLOMBIE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN COLOMBIE

NOR : MAEF1400336A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marie-Laure GUILLOT, Consule honoraire de France à Carthagene, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Marie-Laure GUILLOT à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Carthagene.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 7 janvier 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

**ARRETE DU 10 FEVRIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE
A CUSCO (PEROU) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU PEROU**

NOR : MAEF1403392A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques DECOSTER, Consul Honoraire de France à Cusco, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Jean-Jacques DECOSTER à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul Honoraire de France à Cusco.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 10 février 2014

Pour le ministre et par délégation
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 10 FEVRIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A KATOWICE (POLOGNE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A CRACOVIE

NOR : MAEF1403394A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Anna KRASUSKA-TERRILLON, Consule honoraire de France à Katowice, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Anna KRASUSKA-TERRILLON à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Katowice.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 10 février 2014

Pour le ministre et par délégation
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

**ARRETE DU 10 FEVRIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE
A OMAHA (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A
CHICAGO**

NOR : MAEF1403397A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Cédric FICHEPAIN, Consul honoraire de France à Omaha, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Cédric FICHEPAIN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Omaha.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 10 février 2014

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 10 FEVRIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A PRINCETON (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A NEW YORK

NOR : MAEF1403398A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Anne HOPPENOT, Consule honoraire de France à Princeton, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Anne HOPPENOT à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Princeton.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 10 février 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 10 FEVRIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A QUEENSTOWN (NOUVELLE-ZELANDE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NOUVELLE-ZELANDE

NOR : MAEF1403399A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Béatrice RISO, Consule honoraire de France à Queenstown, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Béatrice RISO à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Queenstown.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 10 février 2014

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 6 MARS 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A CARDIFF (GRANDE-BRETAGNE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A LONDRES

NOR : MAEF1405487A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marie BROUSSEAU-NAVARRO, Consule honoraire de France à Cardiff, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport) ;
- délivrance de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation du consul général de France à Londres.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Marie BROUSSEAU-NAVARRO à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Cardiff.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 6 mars 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 6 MARS 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A TAMATAVE (MADAGASCAR) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A TANANARIVE

NOR : MAEF1405489A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Christian FUARD, Consul honoraire de France à Tamatave, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport) ;
- délivrance de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation du consul général de France à Tananarive.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Christian FUARD à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Tamatave.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 6 mars 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 6 MARS 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A BODRUM (TURQUIE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ISTANBUL

NOR : MAEF1405488A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise OLCAY, Consule honoraire de France à Bodrum, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Françoise OLCAY à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Bodrum.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 6 mars 2014

Pour le ministre et par délégation :

La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 12 MARS 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A SANTA CRUZ DE TENERIFE (ESPAGNE) EN TANT QUE DELEGUE DE LA CONSULE GENERALE DE FRANCE A MADRID

NOR : MAEF1406096A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Francisco de ESTEBAN GARCIA, Consul honoraire de France à Santa Cruz de Tenerife, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Francisco de ESTEBAN GARCIA à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Santa Cruz de Tenerife.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 12 mars 2014

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 7 JANVIER 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A SANTA MARTA (COLOMBIE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN COLOMBIE

NOR : MAEF1400338A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Thierry DESGANS, Consul honoraire de France à Santa Marta, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Thierry DESGANS à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Santa Marta.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 7 janvier 2014

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL

LOIS

LOI n° 2014-201 du 24 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la santé (*JO* du 25 février 2014).

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2014-34 du 16 janvier 2014 relatif à la prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice des fonctions ministérielles (*JO* du 17 janvier 2014).

Décret n° 2014-132 du 17 février 2014 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif (*JO* du 18 février 2014).

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté du 24 février 2014 portant approbation de la prise de participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 27 février 2014).

BUDGET

Rapport relatif au décret n° 2014-304 du 6 mars 2014 portant annulation de crédits (*JO* du 8 mars 2014).

Décret n° 2014-304 du 6 mars 2014 portant annulation de crédits (*JO* du 8 mars 2014).

Rapport relatif au décret n° 2014-347 du 17 mars 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 19 mars 2014).

Décret n° 2014-347 du 17 mars 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 19 mars 2014).

Arrêté du 31 décembre 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 3 janvier 2014).

Arrêté du 31 décembre 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 3 janvier 2014).

Arrêté du 14 janvier 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 17 janvier 2014).

Arrêté du 14 janvier 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 17 janvier 2014).

Arrêté du 12 février 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 15 février 2014).

Arrêté du 12 février 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 15 février 2014).

Arrêté du 12 février 2014 portant report de crédits (JO du 15 février 2014).

Arrêté du 25 février 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (JO du 27 février 2014).

Arrêté du 5 mars 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (JO du 8 mars 2014).

Arrêté du 12 mars 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (JO du 15 mars 2014).

Arrêté du 12 mars 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (JO du 15 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (JO du 21 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 portant ouverture de crédits d'attribution de produits (JO du 21 mars 2014).

Arrêté du 25 mars 2014 portant report de crédits (JO du 28 mars 2014).

Arrêté du 25 mars 2014 portant report de crédits (JO du 28 mars 2014).

Arrêté du 26 mars 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (JO du 28 mars 2014).

Arrêté du 26 mars 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (JO du 28 mars 2014).

Arrêté du 21 mars 2014 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministre des affaires étrangères (JO du 29 mars 2014).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen (JO du 30 mars 2014).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Décret n° 2014-60 du 27 janvier 2014 portant modification du cahier des charges de la société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (JO du 28 janvier 2014).

Arrêté du 9 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 17 janvier 2014).

Arrêté du 9 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 17 janvier 2014).

Arrêté du 9 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 19 janvier 2014).

Arrêté du 16 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 19 janvier 2014).

Arrêté du 16 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 19 janvier 2014).

Arrêté du 16 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 19 janvier 2014).

Arrêté du 16 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (JO du 19 janvier 2014).

Arrêté du 16 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 23 janvier 2014).

Arrêté du 24 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 28 janvier 2014).

Arrêté du 24 janvier 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 28 janvier 2014).

Arrêté du 5 février 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 9 février 2014).

Arrêté du 5 février 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 13 février 2014).

Arrêté du 5 février 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 15 février 2014).

Arrêté du 5 février 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 27 février 2014).

Arrêté du 18 février 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 22 février 2014).

Arrêté du 18 février 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 23 février 2014).

Arrêté du 18 février 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 23 février 2014).

Arrêté du 13 mars 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 16 mars 2014).

Arrêté du 13 mars 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 mars 2014).

Arrêté du 25 mars 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 29 mars 2014).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 5 février 2014 portant approbation de la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « Institut polaire français – Paul-Emile Victor » (*JO* du 25 février 2014).

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2014-33 du 14 janvier 2014 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (*JO* du 16 janvier 2014).

Décret n° 2014-75 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État (*JO* du 31 janvier 2014).

Décret n° 2014-76 du 29 janvier 2014 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ainsi que certains décrets portant statuts particuliers de corps de fonctionnaires de catégorie C (*JO* du 31 janvier 2014).

Décret n° 2014-77 du 29 janvier 2014 modifiant deux décrets fixant l'échelonnement indiciaire afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics (*JO* du 31 janvier 2014).

Décret n° 2014-360 du 19 mars 2014 modifiant le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique (*JO* du 21 mars 2014).

Décret n° 2014-364 du 21 mars 2014 modifiant le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (*JO* du 23 mars 2014).

Arrêté du 7 janvier 2014 relatif au barème de l'aide au maintien à domicile pour les retraités de la fonction publique d'Etat (*JO* du 11 janvier 2014).

Arrêté du 3 mars 2014 fixant au titre de l'année 2014 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (*JO* du 12 mars 2014).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégations de signature

Arrêté du 31 décembre 2013 portant délégation de signature (direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire) (*JO* du 3 janvier 2014).

Arrêté du 8 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 11 janvier 2014).

Arrêté du 21 février 2014 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2013 modifié portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 26 février 2014).

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Arrêté du 14 mars 2014 modifiant l'arrêté du 20 mai 1999 portant création de la commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère des affaires étrangères (*JO* du 28 mars 2014).

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Arrêté du 24 mars 2014 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 27 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 modifiant l'arrêté du 14 mars 2013 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (*JO* du 30 mars 2014).

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

Arrêté du 10 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen pour l'accès au grade d'attaché principal de 2^e classe des systèmes d'information et de communication (JO du 18 janvier 2014).

Arrêté du 14 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe (JO du 24 janvier 2014).

Arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de chancellerie de classe supérieure (JO du 11 février 2014).

Arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement par voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs de chancellerie du ministère des affaires étrangères (JO du 12 février 2014).

Arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle (JO du 13 février 2014).

Arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des affaires étrangères principal (JO du 13 février 2014).

Arrêté du 30 décembre 2013 portant modification de l'arrêté du 25 juin 1998 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances (JO du 6 janvier 2014).

Arrêté du 31 décembre 2013 portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction générale de l'administration et de la modernisation (direction des ressources humaines, délégation pour la politique sociale) (JO du 14 janvier 2014).

Arrêté du 14 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe (JO du 24 janvier 2014).

Arrêté du 27 janvier 2014 portant abrogation de l'arrêté du 9 juin 2009 portant institution d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses relatives au projet du fonds de solidarité prioritaire « Pour un ancrage francophone en Gambie (PAFEG) » (JO du 1^{er} février 2014).

Arrêté du 30 janvier 2014 portant modification de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès de la mission diplomatique et des postes consulaires au Gabon (JO du 6 février 2014).

Arrêté du 27 février 2014 portant modification de l'arrêté du 10 avril 2002 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Institut culturel français de Libye (Tripoli) (JO du 6 mars 2014).

Arrêté du 10 mars 2014 portant modification de l'arrêté du 30 octobre 2008 relatif à l'institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès de missions diplomatiques, de postes consulaires et de

représentations permanentes de la France auprès d'organismes internationaux à l'étranger (*JO* du 22 mars 2014).

Arrêté du 24 mars 2014 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire (*JO* du 27 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 portant modification de l'arrêté du 24 janvier 2002 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du Centre culturel français Alexandre Dumas de Tbilissi (Géorgie) (*JO* du 29 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 portant institution d'une régie d'avances auprès de Mission culturelle et universitaire française aux Etats-Unis à New York (*JO* du 29 mars 2014).

Arrêté du 18 mars 2014 portant institution d'une régie d'avances auprès de Mission culturelle et universitaire française aux Etats-Unis – antenne de Washington (*JO* du 29 mars 2014).

Arrêtés fixant des circonscriptions consulaires

Arrêté du 15 janvier 2014 fixant la circonscription consulaire du consulat général de France à Amsterdam (*JO* du 23 janvier 2014).

Arrêté du 3 février 2014 fixant les circonscriptions consulaires au Canada (*JO* du 12 février 2014).

Arrêté du 12 février 2014 fixant les circonscriptions consulaires au Canada (*JO* du 21 février 2014).

Arrêté du 4 mars 2014 fixant le montant du remboursement forfaitaire des documents électoraux pour les élections des conseillers consulaires et des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (*JO* du 6 mars 2014).

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêté du 10 janvier 2014 portant suspension des procédures d'adoption internationale concernant des enfants de nationalité centrafricaine résidant en République centrafricaine (*JO* du 17 janvier 2014).

Arrêté du 29 janvier 2014 portant habilitation des consuls honoraires en vue de la remise des passeports à leur titulaire (*JO* du 8 février 2014).

Arrêté du 6 mars 2014 portant habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption (*JO* du 19 mars 2014).

Service des Français à l'étranger

Décret n° 2014-39 du 17 janvier 2014 authentifiant la population des Français établis hors de France au 1^{er} janvier 2014 (*JO* du 19 janvier 2014).

Arrêté du 4 février 2014 portant convocation de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français à l'étranger (*JO* du 9 février 2014).

Arrêté du 18 février 2014 portant convocation de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (*JO* du 26 février 2014).

Arrêté du 4 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisée de données à caractère personnel prévu à l'article R. 176-3 du code électoral pour l'élection des conseillers consulaires et délégués consulaires (*JO* du 6 mars 2014).

Arrêté du 4 mars 2014 fixant les caractéristiques et les modalités de transmission des circulaires dématérialisées prévues aux articles 4 et 25 du décret n° 2014-290 du 4 mars 2014 portant dispositions électorales relatives à la représentations des Français établis hors de France (*JO* du 6 mars 2014).

Assemblée des Français de l'étranger

Décret n° 2014-127 du 14 février 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers consulaires et des délégués consulaires (*JO* du 16 février 2014).

Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de m'étranger et à leurs membres (*JO* du 20 février 2014).

Décret n° 2014-290 du 4 mars 2014 portant dispositions électorales relatives à la représentation des Français établis hors de France (*JO* du 6 mars 2014).

Arrêté du 13 janvier 2014 fixant les chefs-lieux de circonscription pour l'élection des conseillers consulaires et des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Arrêté du 14 janvier 2014 portant convocation du bureau de l'assemblée des Français de l'étranger (*JO* du 22 janvier 2014).

Arrêté du 21 janvier 2014 fixant le nombre de conseillers consulaires et de délégués consulaires à élire (*JO* du 30 janvier 2014).

Arrêté du 5 février 2014 portant convocation de l'assemblée plénière, du bureau, des commissions permanentes et des commissions temporaires de l'Assemblée des Français de l'étranger (*JO* du 9 février 2014).

Direction des affaires juridiques

Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au *Journal officiel* du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

LOI n° 2014-198 du 24 février 2014 autorisant l'approbation de l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relative à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (*JO* du 25 février 2014).

LOI n° 2014-199 du 24 février 2014 autorisant la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet (*JO* du 25 février 2014).

LOI n° 2014-200 du 24 février 2014 autorisant la ratification de la convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (*JO* du 25 février 2014).

LOI n° 2014-305 du 7 mars 2014 autorisant l'approbation de l'accord de coopération administrative entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la lutte contre l'emploi non déclaré et au respect du droit social en cas de circulation transfrontalière de travailleurs et de services (*JO* du 9 mars 2014).

LOI n° 2014-306 du 7 mars 2014 autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay (*JO* du 9 mars 2014).

LOI n° 2014-307 du 7 mars 2014 autorisant l'approbation des amendements des annexes II et III à la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est relatifs au stockage des flux de dioxyde de carbone dans les structures géologiques (*JO* du 9 mars 2014).

LOI n° 2014-308 du 7 mars 2014 autorisant l'approbation du protocole commun relatif à l'application de la convention de Vienne et de la convention de Paris (*JO* du 9 mars 2014).

Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au *Journal officiel* de la République française du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

Décision CM-I-12-4.1-1-1 du 19 juin 2012 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 1.01 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2013-1324 du 29 décembre 2013) (*JO* du 1^{er} janvier 2014).

Décision CM-I-12-4.1-2-1 du 19 juin 2012 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 3.02 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2013-1325 du 29 décembre 2013) (*JO* du 1^{er} janvier 2014).

Décision CM-I-12-4.1-3-1 du 19 juin 2012 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 7.03 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2013-1326 du 29 décembre 2013) (*JO* du 1^{er} janvier 2014).

Décision CM-I-12-4.1-4-1 du 19 juin 2012 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 8.06 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2013-1327 du 29 décembre 2013) (*JO* du 1^{er} janvier 2014).

Mesure 1 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 108 (île Green, îles Berthelot, péninsule antarctique) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-23 du 10 janvier 2014) (*JO* du 12 janvier 2014).

Mesure 2 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 117 (île Avian, baie Marguerite, péninsule antarctique) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (décret n° 2014-24 du 10 janvier 2014) (*JO* du 12 janvier 2014).

Mesure 3 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 123 (vallées Barwick et Balham, terre Southerne Victoria) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-25 du 10 janvier 2014) (*JO* du 12 janvier 2014).

Avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 2 mai 1975 et modifiée par l'avenant du 16 janvier 1987 puis par l'avenant du 30 novembre 1995, signé à Paris le 2 février 2010 (Décret n° 2014-27 du 13 janvier 2014) (*JO* du 15 janvier 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) pour l'accueil de la conférence conjointe du Gouvernement français et de l'OMT sur le développement durable du tourisme des îles (ensemble une annexe), signé à l'île de la Réunion le 9 septembre 2013 (Décret n° 2014-28 du 13 janvier 2014) (*JO* du 15 janvier 2014).

Traité entre la République française et la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'adoption, signé à Moscou le 18 novembre 2001 (Décret n° 2014-35 du 16 janvier 2014) (*JO* du 18 janvier 2014).

Mesure 4 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 132 (péninsule Potter, île du Roi-George [Isla 25 de Mayo], îles Shetland du Sud) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-36 du 16 janvier 2014) (*JO* du 18 janvier 2014).

Mesure 5 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 134 (pointe Cierva et îles situées au large, côte Danco, péninsule Antarctique) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-37 du 16 janvier 2014) (*JO* du 18 janvier 2014).

Mesure 6 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 135 (péninsule North-East Bailey, côte Budd, terre de Wilkes) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-41 du 20 janvier 2014) (*JO* du 22 janvier 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Congo prorogeant l'effet d'une clause de l'accord du 25 octobre 2007 relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement, signées à Brazzaville le 31 octobre 2013 (Décret n° 2014-42 du 20 janvier 2014) (*JO* du 22 janvier 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine concernant le statut du détachement français déployé en République centrafricaine dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du rétablissement de la sécurité en République centrafricaine, signé à Bangui le 18 décembre 2013 (Décret n° 2014-43 du 20 janvier 2014) (*JO* du 22 janvier 2014).

Traité instituant le mécanisme européen de stabilité entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, le Grand-Duché de Luxembourg, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République portugaise, la République de Slovaquie, la République slovaque et la République de Finlande (ensemble deux annexes), signé à Bruxelles le 2 février 2012 (Décret n° 2014-91 du 31 janvier 2014) (*JO* du 2 février 2014).

Mesure 7 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 137 (île Northwest White, détroit de McMurdo) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-92 du 31 janvier 2014) (*JO* du 2 février 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies relatif à la fourniture contre remboursement de biens et services en appui aux opérations de la MINUSMA au Mali (ensemble une annexe), signé à New York le 12 juillet 2013 (Décret n° 2014-93 du 31 janvier 2014) (*JO* du 2 février 2014).

Mesure 8 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 138 (terrasse Linnaeus, chaîne Asgard, terre Victoria) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-108 du 5 février 2014) (*JO* du 7 février 2014).

Protocole d'amendement de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire conclue le 13 septembre 1965 (ensemble une annexe), signé à Genève le 18 octobre 2010 (Décret n° 2014-140 du 17 février 2014) (*JO* du 20 juillet 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française, le Conseil fédéral suisse et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire sur le droit applicable aux entreprises intervenant sur le domaine de l'Organisation afin d'y réaliser des prestations de services revêtant un caractère transnational, signé à Genève le 18 octobre 2010 (Décret n° 2014-141 du 17 février 2014) (*JO* du 20 février 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) relatif à l'établissement d'un bureau de l'IPGRI en France et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe), signées à Rome le 16 novembre 2010 et à Paris le 3 janvier 2011 (Décret n° 2014-142 du 17 février 2014) (*JO* du 20 février 2014).

Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam pour le développement du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion, période 2013-2018, signée à Paris le 3 décembre 2013 (Décret n° 2014-143 du 17 février 2014) (*JO* du 20 février 2014).

Accord relatif au soutien logistique mutuel (USA-FRA-02) entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (ensemble une annexe), signé à Paris le 4 septembre 2013 et à Stuttgart le 13 septembre 2013 (Décret n° 2014-225 du 25 février 2014) (*JO* du 27 février 2014).

Traité relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne (ensemble neuf annexes et un protocole), signé à Bruxelles le 9 décembre 2011 (Décret n° 2014-261 du 28 février 2014) (*JO* du 5 mars 2014).

Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, signée à New York le 14 septembre 2005 (Décret n° 2014-289 du 4 mars 2014) (*JO* du 6 mars 2014).

Accord de stabilisation et d'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part (ensemble sept annexes et sept protocoles), signé à Luxembourg le 29 avril 2008 (Décret n° 2014-280 du 26 février 2014) (*JO* du 4 mars 2014).

Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la région wallonne du Royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées (ensemble une annexe), signé à Neufvilles le 21 décembre 2011 (Décret n° 2014-316 du 10 mars 2014) (*JO* du 12 mars 2014).

Mesure 9 (2013), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 143 (Plaine Marine, péninsule Mule, collines Vestfold, terre Princesse Elizabeth) (ensemble une annexe), adoptée à Bruxelles le 29 mai 2013 – plan de gestion révisé (Décret n° 2014-317 du 10 mars 2014) (*JO* du 12 mars 2014).

Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un partenariat renforcé pour la période 2014-2019 (ensemble cinq annexes), signé à Paris le 2 décembre 2013 (Décret n° 2014-318 du 10 mars 2014) (*JO* du 12 mars 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie sur l'exemption réciproque de visas de court séjour pour les titulaires d'un passeport diplomatique, signé à Oulan Bator le 26 octobre 2013 (Décret n° 2014-323 du 11 mars 2014) (*JO* du 13 mars 2014).

Résolution A. 765 (18) relative aux directives sur la sécurité des navires et autres objets flottants remorqués, y compris les installations, ouvrages et plates-formes en mer (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 4 novembre 1993 (Décret n° 2014-330 du 13 mars 2014) (*JO* du 15 mars 2014).